



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation
dans leur pays et les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la dixième Conférence
(pour distribution seulement)**

Rapport du Cameroun

Résumé**

Le rapport du Cameroun a été établi en vue de sa présentation à la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui se tiendra à New York du 8 au 17 août 2017. Il met l'accent sur la situation au Cameroun en ce qui concerne les noms géographiques et les principales évolutions enregistrées depuis la dixième Conférence.

Le Cameroun a été l'un des premiers pays d'Afrique à créer un organisme national sur les noms géographiques, mais celui-ci n'a jamais été opérationnel. Cette situation a profondément affecté la capacité du pays à traiter correctement les questions relatives aux noms géographiques et a entraîné des difficultés en ce qui concerne la mise en place d'une procédure complète de dénomination des lieux, compte tenu de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans ce domaine sans véritablement coopérer, des diverses dimensions de la procédure de dénomination et de l'absence de travaux, à proprement parler, portant sur la normalisation des noms géographiques.

Néanmoins, grâce aux activités de sensibilisation menées actuellement et aux initiatives prises par différents acteurs, le Cameroun, comme le Burkina Faso et la Tunisie, relancera très prochainement sa commission nationale sur les noms géographiques.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport intégral, établi par Michel Simeu Kamdem (Cameroun), Président de la Division de l'Afrique centrale, pourra être consulté, dans les langues de l'original uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/9/CRP.9.

